

FACEN – FEDERATION DES ASSOCIATION CEVENOLES ENVIRONNEMENT NATURE
Pole culturel et scientifique – 155 Faubourg de Rochebelle – 30100 ALES

A Monsieur Jean-Claude PARIS
Maire
30960 LES MAGES

Monsieur le Maire,

Notre Fédération d'Associations de l'Environnement a été interpellé par AIPEV – association locale des Mages, concernant un problème d'urbanisme sur votre commune.

Sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2015, à la rubrique des questions diverses relatives à la modification du POS, il est indiqué « *Le Maire informe le Conseil Municipal d'une réponse du service urbanisme concernant une modification du POS, suite à la demande du propriétaire du supermarché, qui désire créer une aire de service automobile. Cette demande a été refusée notamment par rapport au PPRI* ».

Pourriez-vous nous communiquer une copie de la réponse écrite du service urbanisme et nous préciser si de nouveaux éléments sont intervenus, visant à la création effective de cette aire de service automobile, dont les travaux sont finis depuis cette intervention.

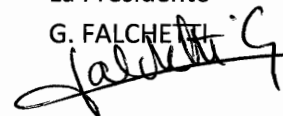
De plus, nous aimerions connaître sur quelle base ont été donnés les avis de conformité vis-à-vis de l'ensemble des législations en vigueur, notamment en matière d'urbanisme et d'environnement, ainsi que tout autre accord de principe donné par les services de l'Etat.

Je vous remercie par avance, souhaitant la prise en compte de ces demandes.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

La Présidente

G. FALCHETTI



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2015
COMPTE RENDU

L'an deux mille quinze et le 14 octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la Commune de Les Mages, régulièrement convoqués en session ordinaire, se sont réunis dans la salle des délibérations, sous la Présidence de PARIS Jean-Claude.

Présents : PARIS Jean-Claude / SANS Jany / GIOVINAZZO Alain / BOYER Myriam / ORLANDINI Jean-Marc / ANDRE Suzanne / ROUX Hervé / DECEMBRINI Bruno / MOURGUES Dominique / AMBLARD Joël / PEREZ Marie / DURIN Florence / ABDELLI Cyrille / PASCAL Emeline / MANCA Patrick.

Excusés : CHASTELLAN Michel / PIERI Jean-Claude / POLGE-MERCIER Valérie / EGLIN Franck.

Madame SANS Jany a été désignée pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

- 1 – Nouveau découpage intercommunal

Un nouveau découpage intercommunal, proposé par Le Préfet, en application de la Loi Notre a été annoncé. Il propose la fusion du Pays Grand Combien, des Hautes Cévennes et de Vivre en Cévennes avec l'Agglo d'Alès, qui comptera 75 communes et 131 897 habitants.

La CDCI a émis un avis favorable.

- 2 – Demande d'aide financière suite aux intempéries

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de demander une aide financière au titre du Fonds de Solidarité, suite aux intempéries du 12 et 13 septembre 2015.

Le chiffrage des dégâts est en cours d'élaboration, en concertation avec les services du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les aides financières au titre du Fonds de Solidarité.

- 3 – Décision modificative Budget Communal

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives telles que figurant ci-dessous :

Section investissement

Art 2041582 – Subventions équipement SMDE	+ 40 000 €
Art 202 – Frais documents urbanisme	+ 10 000.00 €
Art 2315 – Installations techniques	- 50 000.00 €

- 4 – Cession gratuite parcelle Baume Cabrit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la cession gratuite à la commune d'une surface de 33 m2 de la parcelle cadastrée section A N°1147.

- 5 – Questions diverses

- Modification POS

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une réponse du service urbanisme concernant une modification du POS, suite à la demande du propriétaire du supermarché, qui désire créer une aire de service automobile. Cette demande a été refusée, notamment par rapport au PPRI.

- La question du stationnement anarchique devant l'école est posée. Il sera rappelé lors du Conseil d'Ecole de ne pas stationner sur les passages protégés et que des places de parking existent à proximité (parking cimetière, place Frères Nouvel, Ancien stade et terrain pascal).

Boyer
Orlandini
Manca
André
Perez
Durini
Abdelli
Pascal
Decembrini
Mourgues
Roux
Paris